VISITE D'UNE FERME
BAS-CARBONE
GRANDES CULTURES

ET SI VOTRE ENTREPRISE AVAIT UN RÔLE À JOUER POUR LA TRANSITION AGRICOLE AU SEIN DES TERRITOIRES ?



27 OCTOBRE
DE 8H30 À 13H15

BONBOILLON (70)
MAIRIE, 5 PLACE DE LA MAIRIE

agronov PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE
Du CARBONE Au Cœur des Sols
CCI SAÔNE-DOUBS
EARL de Beauregard
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
DIJON métropole
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT



VISITE D'UNE FERME BAS-CARBONE

GRANDES CULTURES

AgrOnov
PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE

RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES ET LABEL BAS CARBONE : QUELS LIENS ET QUEL RÔLE DES ENTREPRISES ?

Face aux enjeux climatiques, économiques et environnementaux, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'interroger sur les moyens de réduire leur impact et de contribuer à des démarches porteuses de sens. Mais comment passer de l'intention à l'action ? Et surtout, comment agir concrètement aux côtés des agriculteurs et des filières locales ?

Pour répondre à ces questions, AgrOnov, en partenariat avec Du Carbone au Cœur des Sols, CCI, le Crédit Agricole et l'EARL de Beauregard, organisait le 27 octobre 2026 une matinée de rencontres au cœur d'une exploitation agricole engagée dans la transition. Cette rencontre était l'occasion de découvrir concrètement les pratiques d'une exploitation en agriculture de conservation des sols, d'échanger avec l'agriculteur et de mieux comprendre les leviers permettant de favoriser une agriculture plus résiliente et bas carbone.

La journée a fédéré entreprises, agriculteurs, acteurs économiques, collectivités et acteurs de l'innovation autour d'un objectif commun : faire émerger des passerelles concrètes entre monde agricole et monde économique.



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UN ENJEU MAJEUR

Face au changement climatique, à la pression sur les ressources naturelles et aux objectifs de neutralité carbone, préserver notre capacité à produire durablement est un enjeu majeur de souveraineté alimentaire. L'agriculture se trouve au cœur de cette équation : elle nourrit les populations, fait vivre les territoires et contribue à la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité. Mais pour maintenir ce potentiel de production, les systèmes agricoles doivent évoluer et s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques et économiques.

Cette transition ne concerne pas uniquement les agriculteurs. Elle engage également les entreprises, les collectivités, les établissements financiers et les acteurs de l'innovation, dont les décisions et les investissements peuvent contribuer à accélérer les changements nécessaires.

C'est dans cette perspective que la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) prend tout son sens : au-delà de leurs engagements sociétaux et environnementaux, les entreprises peuvent devenir de véritables partenaires du développement et de la résilience de leur territoire.

Le financement de projets agricoles bas carbone, notamment à travers le Label Bas-Carbone, constitue l'un des leviers de cette mobilisation collective. Il permet de rapprocher les engagements climatiques des entreprises des besoins des exploitations agricoles, tout en encourageant l'évolution des pratiques.

Le 27 octobre 2026, AgrOnov et ses partenaires (Carbone Au Cœur des Sols, la CCI, le Crédit Agricole et l'EARL de Beauregard) ont organisé une matinée d'échanges réunissant 21 participants autour du rôle des entreprises dans la transition agricole des territoires. Entre table ronde et visite de l'exploitation de Marc Saumont, cette rencontre a permis d'explorer les liens entre responsabilité territoriale, financement carbone et transition.

Comment transformer les engagements des entreprises en actions concrètes au service des agriculteurs et de la résilience des territoires ? C'est à cette question que cet article propose d'apporter des éléments de réponse.

RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES

Une entreprise ne se développe jamais seule. Elle évolue au sein d'un territoire, mobilise ses ressources, fait appel à ses compétences et entretient des relations avec de nombreux acteurs locaux. C'est précisément cette interdépendance qui est au cœur de la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE).

Dans le prolongement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), la RTE invite les organisations à dépasser leurs seuls engagements internes pour prendre en compte les effets de leurs activités sur leur environnement économique, social et écologique local. Elle encourage ainsi les entreprises à devenir des partenaires actifs du développement de leur territoire.

Concrètement, cette démarche repose sur la coopération entre entreprises, agriculteurs, collectivités, associations, établissements financiers et acteurs de la recherche. Ensemble, ils peuvent contribuer à des enjeux communs : maintien de l'emploi, attractivité économique, transition écologique, préservation des ressources naturelles et développement des filières locales.

Dans le secteur agricole, cette responsabilité peut notamment se traduire par le soutien à des pratiques plus durables, le financement de projets bas carbone ou encore la création de débouchés pour les productions locales. L'objectif est de faire émerger des partenariats concrets et durables, dans lesquels les entreprises contribuent à la résilience de leur territoire tout en renforçant leurs propres dynamiques de développement. **La RTE repose ainsi sur une conviction :** la transition des territoires est une responsabilité collective qui nécessite de décloisonner les initiatives et de construire des réponses communes.

RESSOURCE : https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/vers-une-responsabilite-territoriale-entreprises-avis-de-plateforme-rse







RÔLE DES ENTREPRISES POUR LEUR TERRITOIRE AU TRAVERS DE LEURS ENGAGEMENTS

Animée par Liselore Martin, directrice d'AgrOnov, cette table ronde a réuni quatre intervenants issus des secteurs agricole, économique, financier et de l'économie circulaire : Diane Masure, agricultrice engagée dans plusieurs réseaux d'agriculture durable ; Lina Bourgeois, chargée de développement au Réseau Réemploi Bâtiment ; Yannick Bole Richard, président du CJD Bourgogne-Franche-Comté ; et Nicolas Redoutey, responsable du pôle Transition Environnementale au Crédit Agricole Franche-Comté.

Les échanges ont permis d'illustrer concrètement la place des entreprises dans la transformation de leur territoire. Au-delà de leur activité économique, celles-ci peuvent agir sur le développement des filières, l'emploi, la cohésion sociale, la gouvernance locale et la préservation des ressources naturelles. Quatre dimensions complémentaires de la RTE se dégagent des témoignages.









Développement économique et innovation : créer de la valeur à l'échelle locale

La contribution des entreprises au développement territorial passe notamment par leur capacité à innover, à créer des emplois et à faire émerger de nouvelles coopérations économiques.

L'intervention de Lina Bourgeois a notamment illustré les complémentarités possibles entre les secteurs du bâtiment et de l'agriculture. À travers le réemploi des matériaux de construction, le Réseau Réemploi Bâtiment favorise la récupération et la réutilisation de ressources qui peuvent trouver une seconde vie dans les exploitations agricoles, notamment pour leurs bâtiments, équipements et aménagements. Ces initiatives permettent de limiter les déchets, de réduire certains coûts d'investissement et de développer des circuits économiques de proximité.

D'autres exemples, comme la transformation de plastiques destinés à l'incinération ou à l'enfouissement en dalles carrossables perméables, ou encore la valorisation du chanvre par La Chanvrière dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'alimentation, témoignent du potentiel de ces synergies intersectorielles.

L'innovation ne se limite donc pas aux avancées technologiques : elle concerne également les procédés, les pratiques managériales et les modèles économiques. À ce titre, le CJD accompagne les dirigeants dans l'évolution de leurs pratiques, tandis que le Village de l'Innovation du Crédit Agricole Franche-Comté facilite les rapprochements entre start-up et entreprises autour de problématiques concrètes.





Ancrage social :
placer l'humain au cœur de la transition

La responsabilité territoriale s'exprime également dans la capacité des entreprises à contribuer à la vitalité sociale de leur environnement. Création d'emplois locaux, insertion professionnelle, développement des compétences et accompagnement des changements constituent autant de leviers d'action.

Le réemploi des matériaux présenté par Lina Bourgeois illustre cette dimension, notamment à travers les emplois développés dans les structures d'insertion. Ces activités permettent de concilier valorisation des ressources, développement économique local et inclusion sociale. Diane Masure a, pour sa part, rappelé que les ambitions environnementales des entreprises doivent composer avec des réalités humaines et économiques immédiates : trésorerie, recrutement et pérennité de l'activité. Elle a également souligné que le changement peut susciter des appréhensions. L'accompagnement, l'expérimentation et le partage d'expériences sont donc essentiels pour permettre aux acteurs de faire évoluer progressivement leurs pratiques.

Cette dimension humaine rappelle que la transition ne peut être imposée de manière uniforme : elle nécessite des solutions adaptées aux réalités de chaque organisation et de chaque territoire.





Ancrage social : l'engagement d'Harmonie Mutuelle

Organisme à but non lucratif, Harmonie Mutuelle n'a pas d'actionnaire mais un collectif d'adhérents élus qui portent la voix des adhérents au cœur des grandes décisions et promeuvent les valeurs de notre modèle mutualiste sur leur territoire.

En bourgogne Franche-Comté, 62 délégués agissent ainsi sur le terrain en matière d'action sociale, de partenariat avec le réseau associatif local, de prévention santé et portent des projets en lien avec les valeurs mutualistes (Agoras, animations prévention, actions solidaires…).

Ce sont ces délégués représentants des adhérents qui en février ont voté en faveur de la nouvelle Stratégie Climat 2026-2030. La première, en 2022, engageait Harmonie Mutuelle à réduire de 48,2 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Seulement trois ans plus tard, l'objectif était dépassé, la baisse étant de 48%.

Harmonie Mutuelle entend devenir l'acteur de référence des co-bénéfices en santé, climat et biodiversité dans le secteur de l'assurance de personnes, à travers l'Éco-santé, un mouvement pour permettre à chacun d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé. Deux nouveaux objectifs de réduction de l'empreinte carbone ont été fixés : -40 % pour les émissions liées au fonctionnement de l'entreprise, -50% pour celles liées aux investissements. Et plusieurs engagements ont été pris, comme adapter notre activité aux défis climatiques, soutenir plus de projets favorables à la santé et à l'environnement, encourager et faciliter la transition écologique des entreprises, ou multiplier les actions environnementales sur les territoires.

Harmonie Mutuelle et Écouter Voir lancent, du 27 novembre au 28 décembre, partout en France, la sixième édition de HM Friday, leur campagne de collecte et de reconditionnement de montures de lunettes, élargie aux atelles et orthèses depuis 2 ans. Entreprises et particuliers pourront participer à cette collecte et ainsi faciliter le réemploi du matériel médical, soutenir les filières françaises de reconditionnement, promouvoir l'innovation circulaire et réduire l'impact environnemental tout en améliorant l'accès aux soins. En 5 ans, plus de 31 000 dispositifs médicaux ont ainsi été collectés.

RESSOURCE : https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises/actualites/Harmonie-Mutuelle-Friday

Gouvernance territoriale : construire des réponses collectives

Aucun acteur ne peut, à lui seul, répondre à l'ensemble des enjeux économiques, agricoles et environnementaux d'un territoire. La coopération entre entreprises, agriculteurs, collectivités, établissements financiers et structures d'accompagnement constitue donc un levier essentiel de la RTE.

Les échanges ont notamment mis en évidence le rôle des collectivités dans la structuration des filières alimentaires locales. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT), à l'image de celui porté par Grand Besançon Métropole https://www.grandbesancon.fr/, favorisent le rapprochement entre producteurs, entreprises et acteurs de la restauration collective pour développer les approvisionnements locaux.

Toutefois, les règles de neutralité et de mise en concurrence des marchés publics ne permettent pas de privilégier directement une origine géographique. Les critères de qualité et de performance environnementale peuvent alors constituer des leviers complémentaires pour valoriser les productions et les pratiques durables.

Yann Beurot, président de la Communauté de communes du Val Marnaysien, a également souligné la place encore insuffisante accordée à l'agriculture dans les priorités de certaines intercommunalités. Pourtant, compte tenu de son poids économique, de son rôle dans l'aménagement rural et de sa contribution à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture mérite d'être pleinement intégrée aux stratégies territoriales.

La gouvernance territoriale suppose ainsi de mieux associer les acteurs agricoles aux décisions locales, notamment sur les enjeux liés au foncier, à l'eau, à l'alimentation et au développement économique.



Responsabilité environnementale : financer et préserver les ressources du territoire

La responsabilité environnementale constitue un autre pilier majeur des engagements des entreprises. Elle implique de réduire les impacts de leurs activités, de préserver les ressources naturelles et de soutenir les transformations nécessaires à la transition écologique.

Sur ce volet, Yannick Bole Richard a rappelé l'intérêt des contributions carbone locales pour financer des projets agricoles concrets, traçables et bénéfiques aux territoires. Il a toutefois insisté sur un principe essentiel : ces contributions doivent venir compléter les efforts de réduction des émissions des entreprises, et non s'y substituer. La transparence sur les projets financés et leurs retombées constitue une condition indispensable pour instaurer la confiance.

Nicolas Redoutey a présenté les leviers mobilisés par le Crédit Agricole Franche-Comté pour accompagner les entreprises dans leur transition : sobriété énergétique, financement des énergies renouvelables, décarbonation des activités et soutien aux projets environnementaux.

Les échanges ont néanmoins rappelé que plusieurs freins persistent, notamment les contraintes financières et humaines, le manque de connaissance des enjeux environnementaux et la difficulté à faire évoluer certains modèles économiques. La contribution d'Harmonie Mutuelle a également permis d'élargir cette réflexion à l'approche One Health (« Une seule santé »), qui souligne les interdépendances entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. Cette vision rejoint sa Stratégie Climat 2030, qui vise notamment à intégrer la transition écologique dans ses engagements et ses activités

R**ESSOURCE :** https://www.harmonie-mutuelle.fr/marque/actualites/notre-demarche-strategie-climat-2030

Enfin, la place des agriculteurs dans cette dynamique mérite d'être particulièrement soulignée. Au-delà de leur fonction de production alimentaire, ils contribuent à l'entretien des paysages, à la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité, ainsi qu'au maintien de l'activité économique dans les territoires ruraux.

La démarche internationale « 4 pour 1 000 », qui encourage les pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone dans les sols, illustre notamment leur rôle dans l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles.

Une responsabilité partagée pour des territoires plus résilients

Au terme de cette table ronde, un enseignement majeur se dégage : la responsabilité territoriale ne se décrète pas, elle se construit à travers des engagements concrets, des coopérations durables et une vision partagée du développement local.

Les entreprises ont un rôle déterminant à jouer, qu'il s'agisse de soutenir l'innovation, de créer des emplois, de financer des projets agricoles ou de réduire leur empreinte environnementale. Mais cette responsabilité ne peut reposer sur elles seules. Agriculteurs, collectivités, établissements financiers et acteurs de l'innovation doivent également unir leurs compétences et leurs moyens.

C'est dans cette complémentarité que la RTE prend tout son sens : faire de l'entreprise non seulement un acteur économique de son territoire, mais aussi un partenaire de sa transition et de sa résilience.













FOCUS RTE ET TRANSITIONS AGRICOLES DES TERRITOIRES

Neutralité carbone : réduction, et compensation, deux démarches complémentaires

Face à l'urgence climatique, les entreprises intègrent progressivement la décarbonation dans leur stratégie, en s'appuyant sur deux leviers complémentaires : réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre (GES) et soutenir des projets contribuant à l'atténuation du changement climatique.

La démarche commence par la réalisation d'un bilan carbone afin d'identifier les principales sources d'émissions et de définir des actions de réduction ciblées : énergie, production, transports, achats et approvisionnements.

En complément, les entreprises peuvent financer des projets de réduction des émissions ou de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse. Dans le secteur agricole, ces contributions permettent notamment d'accompagner l'évolution des pratiques et de renforcer la résilience des exploitations.

Dans son communiqué du 6 novembre 2019, l'ADEME rappelle cinq bonnes pratiques pour garantir la crédibilité de ces démarches : réaliser et publier son bilan carbone, privilégier des projets labellisés, considérer leurs bénéfices environnementaux et sociaux, soutenir des projets nationaux et internationaux et communiquer de manière transparente sur les résultats.

Cette approche respecte le principe « éviter, réduire, compenser » : la compensation ne remplace jamais les efforts de réduction des émissions propres à l'entreprise. Elle les complète en soutenant des projets aux résultats mesurables et vérifiables. Pour les territoires, elle constitue ainsi un levier de coopération entre entreprises et acteurs agricoles, en mobilisant des financements privés au service de la transition des exploitations et du développement de projets climatiques locaux.

RESSOURCE : https://www.ademe.fr/presse/communique-national/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques/

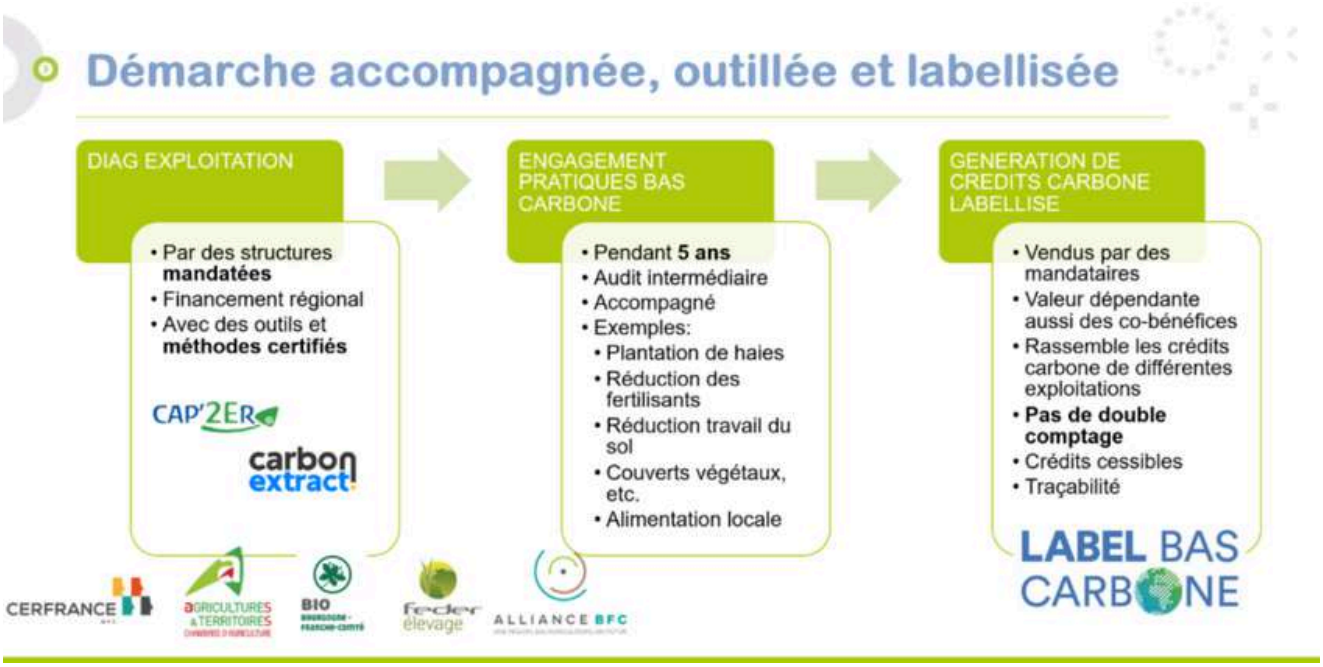
Le Label Bas Carbone, une démarche accompagnée, outillée et labellisée : le rôle du Carbone Au Cœur des Sols

Créé en 2018 par le ministère de la Transition écologique, le Label Bas-Carbone est un dispositif volontaire qui valorise les projets contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à stocker davantage de carbone. Il repose sur des méthodes sectorielles approuvées par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui encadrent le calcul, le suivi et la vérification des résultats.

En agriculture, plusieurs méthodes existent, notamment Grandes Cultures et CarbonAgri, qui prennent en compte différents leviers : gestion de la fertilisation, réduction des consommations énergétiques, évolution des pratiques culturales et stockage du carbone dans les sols.

Du CARBONE Au Cœur des Sols

La démarche repose sur un diagnostic initial, un plan d'action adapté à l'exploitation, la mise en œuvre des pratiques et la vérification des résultats. Ce cadre garantit la traçabilité des réductions d'émissions et renforce la confiance entre agriculteurs, porteurs de projets et financeurs.



C’est dans cette dynamique que s’inscrit Carbone Au Cœur des Sols (CADS), une initiative collective visant à accompagner les agriculteurs dans l’évolution de leurs pratiques et à mobiliser des partenaires économiques pour financer la transition agricole. Ses objectifs sont de mobiliser 150 agriculteurs, couvrir plus de 20 000 hectares et contribuer à environ 30 000 tonnes équivalent CO_2 par an sur cinq ans.

Le projet repose sur un mécanisme de financement volontaire dans lequel un mandataire de crédits carbone assure l’intermédiaire entre les agriculteurs engagés dans des pratiques bas carbone et les entreprises acheteuses. Il regroupe les crédits carbones générés par les exploitations, après vérification et certification des réductions ou du stockage de carbone, afin de les commercialiser auprès d’entreprises souhaitant contribuer au financement de la transition agricole dans le cadre de leur stratégie de décarbonation et de responsabilité sociétale (RSE).

Carbone Au Cœur des Sols illustre ainsi l'intérêt d'une approche territoriale associant agriculteurs, structures d'accompagnement et partenaires économiques. Le financement carbone devient un levier de transition à condition de reposer sur des pratiques adaptées, des résultats mesurables et un accompagnement dans la durée.

RESSOURCES :

https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/les-m%C3%A9thodes
https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-grandes-cultures
https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-carbonagri











LES DEUX MARCHÉS DU CARBONE

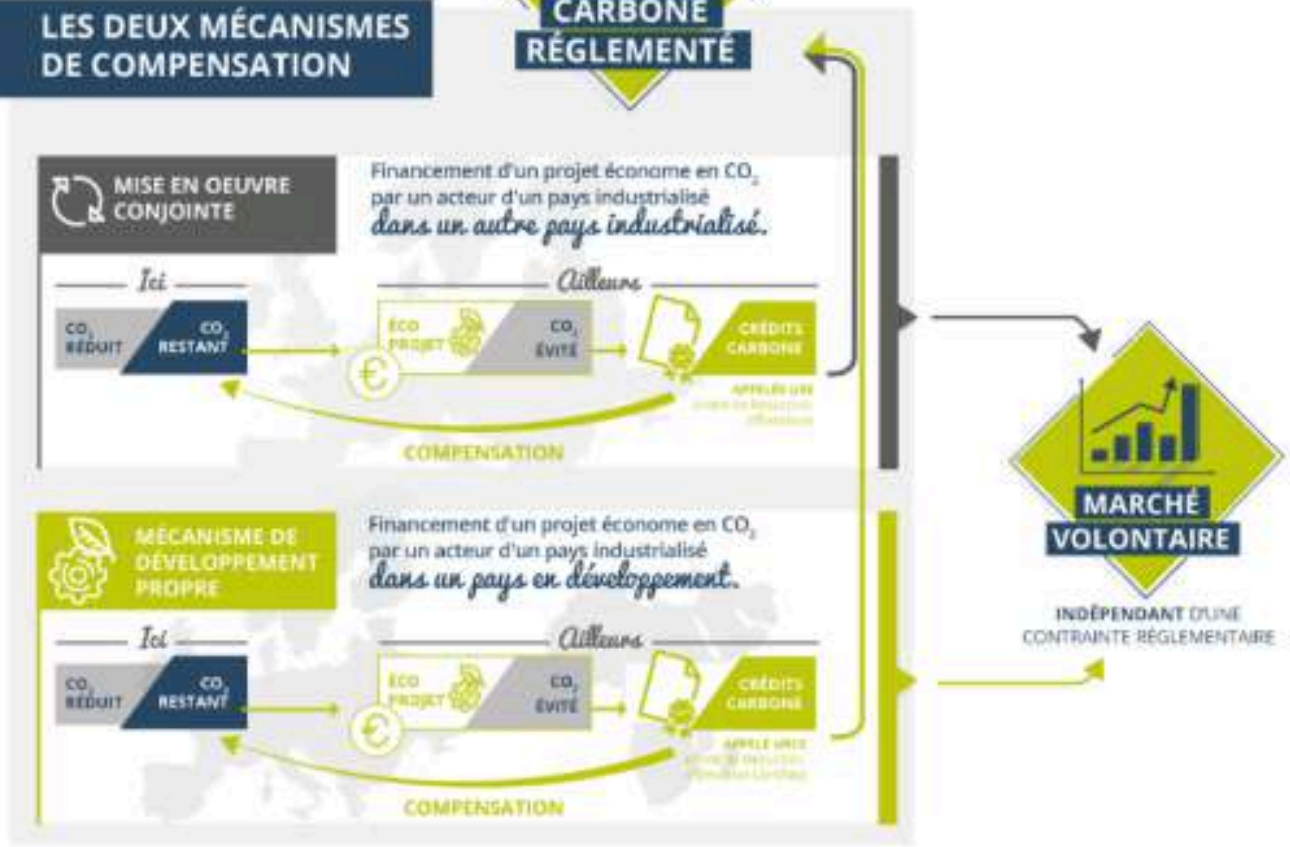
INFO compensation carbone

www.info-compensation-carbone.com

SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION



LES DEUX MÉCANISMES DE COMPENSATION



L’EARL de Beauregard : un exemple concret de transition agricole

La visite organisée le 27 octobre 2026 à l’EARL de Beauregard, exploitation de Marc Saumont, a permis d’illustrer concrètement les liens entre agriculture de conservation des sols, transition bas carbone et engagement des acteurs économiques.

Quelques repères sur l’exploitation :

- Surface agricole : 108 hectares.
- Engagement : agriculture de conservation des sols depuis 2012.
- Installation de Marc Saumont : reprise de l’exploitation en 2016.

Les principaux leviers agroécologiques mis en œuvre :

- Réduction du travail du sol : limiter les perturbations de la structure et préserver la vie biologique des sols.
- Couverture végétale des sols : maintenir une protection permanente pour limiter l’érosion et favoriser l’infiltration de l’eau.
- Diversification des rotations : alterner les cultures pour améliorer la fertilité des sols et contribuer à la maîtrise des bioagresseurs.
- Stockage du carbone : favoriser l'accumulation de matière organique dans les sols grâce à la combinaison de ces pratiques.

Ces bénéfices sont également documentés par la recherche scientifique. Les travaux de Poeplau et Don (2015) soulignent notamment le potentiel des cultures intermédiaires pour accroître les stocks de carbone organique des sols agricoles. Une méta-analyse mondiale publiée en 2022, fondée sur 752 comparaisons issues de 97 publications, confirme l’intérêt d'étudier conjointement les différentes composantes de l’agriculture de conservation, tout en soulignant la variabilité des résultats selon les contextes.

Au cours de cette rencontre, organisée avec la participation de la CCI et du Crédit Agricole, les échanges ont également porté sur les conditions économiques et techniques nécessaires à la transition : adaptation du matériel, évolution des pratiques, investissements et accompagnement des agriculteurs.

L'exemple de Marc Saumont rappelle que la transition bas carbone commence dans les parcelles. Le financement carbone peut soutenir cette évolution, mais sa réussite repose sur des pratiques agronomiques adaptées, un accompagnement dans la durée et des résultats environnementaux objectivés.

CONCLUSION

La Responsabilité Territoriale des Entreprises prend tout son sens lorsqu'elle se traduit par des engagements concrets au service des territoires. Face aux défis climatiques, alimentaires et économiques, la transition agricole ne peut reposer sur les seuls agriculteurs. Elle nécessite une mobilisation collective des entreprises, des collectivités, des établissements financiers et des acteurs de l'innovation. Le Label Bas-Carbone et l'initiative Carbone Au Cœur des Sols illustrent les possibilités offertes par cette coopération, en rapprochant les besoins des exploitations agricoles des engagements climatiques des entreprises. Au-delà du financement carbone, ils contribuent à faire émerger des partenariats durables autour de la préservation des ressources et de l'évolution des pratiques agricoles.

C'est précisément dans cette dynamique qu'AgrOnov entend jouer son rôle : celui de facilitateur de l'innovation et de la coopération territoriale. En rapprochant les entreprises, les agriculteurs, les organismes de recherche et les partenaires institutionnels, AgrOnov favorise l'émergence de projets collectifs, facilite le partage d'expertises et accompagne la mise en relation entre les porteurs de solutions et les acteurs qui peuvent les soutenir. L'enjeu est de transformer les engagements en actions mesurables, en faisant de l'innovation et de la coopération des leviers au service d'une agriculture plus résiliente et de territoires plus durables.

Car la transition agricole ne se construira pas uniquement dans les exploitations : elle se construira aussi grâce aux alliances que les territoires sauront faire émerger.

RESSOURCES

- **Bohoussou et al. (2022) –** *Impacts of the components of conservation agriculture on soil organic carbon and total nitrogen storage: A global meta-analysis.* Étude mondiale portant sur 752 comparaisons issues de 97 publications.
  https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35738372/

- **Poeplau & Don (2015) –** *Carbon sequestration in agricultural soils via cultivation of cover crops – A meta-analysis.* Étude sur le potentiel des cultures intermédiaires dans le stockage du carbone organique.
  https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0167880914004873?via%3Dihub

agronov®

PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE

contact@agronov.com

03 80 65 65 50